N° 1609 DIMANCHE 28 JUIN 1868 13me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 — » » six mois 14 » » — » » un an 25 » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coté de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne à MM. LAFFITE-BULLAN et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul chargé de la publication des annonces de MM. HAVAS-LAFFITE-BULLIER et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 27 JUIN 1868.

Bulletin politique.

La séance de jeudi au Corps législatif a été signalée par une escarmouche entre M. Emile Péreire, M. Alfred Leroux et M. Pouyer-Quertier. Nos grands administrateurs financiers commencent à comprendre qu'ils doivent un peu se défendre eux-mêmes et ne pas rejeter complètement ce soin sur les épaules du gouvernement. M. Pouyer Quertier s'est, comme toujours, montré aussi preste à la réplique que vigoureux à l'attaque, et ses adversaires ont dû voir qu'il n'est pas facile à désarçonner.

Le gouvernement a subi un petit échec. Un amendement au projet de loi relatif à la prolongation du port d'armes en Corse, a été pris en considération, et cela malgré les efforts du ministre de l'intérieur. C'est la seconde fois qu'on a eu l'avantage de voir MM. les députés corses prendre part à une discussion. Ils l'ont fait avec succès.

Les correspondances italiennes sont unanimes à annoncer, pour un temps plus ou moins rapproché, une nouvelle levée d'armes révolutionnaire. L'esprit d'hostilité contre la France se montre à ciel ouvert, même dans les sphères officielles où il eut peut-être été de bon goût de garder quelque temps encore un certain décorum.

« C'est, dit l'*Univers*, une opinion très-répandue à Rome et dans toute l'Italie qu'une rupture entre le gouvernement français et le gouvernement de Florence est imminente... L'ambassadeur actuel de France près le Saint Siége, M. le comte de Sartiges, est sans doute animé des meilleures intentions... mais il ignore bien des choses... Il s'est fait en Amerique des idées étranges sur la civilisation..... Si M. Rattazzi n'est pas au pouvoir nominalement, il y est de fait, les préparatifs garibaldiens se font sur la plus grande échelle. . Dans le parti républicain italien, l'irritation contre l'Empereur, l'Impératrice et les catholiques français est poussée jusqu'au délire. »

Une lettre de Rome porte que les garibaldiens ne tenteront rien contre les Etats-Pontificaux avant que la guerre soit déclarée en Allemagne. Mais si le canon venait à tonner sur le Rhin, l'agression contre les Etats du Pape serait immédiate.

L'enquête sur l'assassinat du prince Michel est terminée. Il en résulterait que les protestations du prince Karageorgewitch seraît réfutées par les faits. On assure que la complicité de ce prince est dénoncée.

Le gouvernement provisoire n'a pourtant ni posé la question, ni même fait aucune allusion, pour obtenir des autorités austro-hongroises, l'extradition du prince Karageorgewitch ou de quelque membre de sa famille.

L'assassinat du prince Michel de Servie, dit le *Mémorial diplomatique*, n'aura pas contribué médiocrement, d'après ce qu'on nous écrit de Londres, à mettre en lumière l'accord établi depuis quelque temps entre la France, l'Angleterre et l'Autriche sur la question d'Orient. Les trois cabinets sont d'avis qu'il importe, plus que jamais, de concilier l'autonomie de la Servie avec les liens de suzeraineté que la Porte conserve sur cette principauté.

J. REBOUX.

La cour impériale de Paris vient de prononcer son arrêt dans l'affaire dite de la *société internationale des travailleurs*. Nous croyons utile d'en reproduire les considérants essentiels :

« Considérant qu'il résulte de l'instruction et des débats qu'une association prenant la qualification *d'association internationale des travailleurs* s'est formée en 1866 ;

« Considérant que les écrits saisis, soit au bureau, soit au domicile de divers membres de l'association, les correspondances échangées avec les bureaux et comités de diverses villes de France avec ceux de Londres et de Genève, établissent que les problèmes d'économie commerciale ou industrielle, les relations et questions de salaires entre patrons et ouvriers étaient plutôt le prétexte que le but des menées auxquelles se livraient les membres influents de l'Association dite internationale.

« Considérant que le but manifesté par ces actes et écrits était une attaque permanente dirigée contre la société, la propriété, le capital, et l'invitation aux ouvriers de tous les pays de se liguer pour modifier dans le monde entier l'organisation sociale et politique.

« Considérant que le 19 avril, le journal la *Voix de l'Avenir*, journal de l'association internationale des travailleurs de la Suisse romande, ouvre une souscription pour venir en aide à la grève de Genève et annonce que les souscriptions seront remises chez Varlin, rue Dauphine, 33 ; que diverses lettres saisies chez Varlin établissent qu'en effet les fonds reçus pour la grève étaient centralisés chez lui.

« Considérant que ce maintient obstiné d'une association dénoncée et poursuivie, cette lutte contre la justice, rendent inadmissible, de la part des prévenus, toute excuse tirée de la bonne foi et d'une prétendue tolérance de l'autorité administrative.

« Met les appellations au néant.

« Ordonne que le jugement dont est appel sortira son plein et entier effet.

« Et condamne les appelants solidairements aux dépens. »

CORRESPONDANCE PARISIENNE

A Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*

Paris, 25 juin.

Le Corps législatif a voté hier le projet de loi relatif à la Compagnie du Midi. MM. Péreire ayant donné leurs démissions d'administrateurs de la Compagnie transatlantique, pour pouvoir intervenir dans la discussion sur les affaires de cette Compagnie ; on a été surpris qu'ils n'en aient pas fait autant pour pouvoir prendre part au débat sur le Chemin de fer du Midi. Mais on comprend que s'ils entraient une fois dans cette voie de démissions, il ne leur resterait bientôt plus qu'à se démettre de leurs mandats de députés. On assure du reste qu'ils se soucient fort peu de se présenter comme candidats lors des prochaines élections, et que, en tous cas, ils ne seraient plus patronnés par l'administration.

Les longues discussions d'affaires au Corps législatif ont une immense importance, elles ont même une portée politique des plus considérables. C'est tout le système financier de ces quinze dernières années qui se trouve battu en brèche ; c'est l'édifice bâti sur le sable par l'école saint-simonienne qui s'écroule ; c'est enfin la revanche que prend le travail producteur et toujours rémunérateur contre l'agiotage qui produit les fortunes factices, mobiles et les ruines inévitables. Et voyez la corrélation ! Vous vous rappelez le coup porté aux valeurs de spéculation, il y a bien ôt deux ans, par la bataille de Sadowa ; eh bien, il se prépare en ce moment un nouveau Sadowa pour les triporteurs d'affaires. Depuis un mois, on n'entend parler que d'exécutions à la Bourse : chaque jour amène la sienne et l'on en annonce une quantité pour la fin de juin. Evidemment, il s'opère dans le monde financier, non pas une révolution, mais une évolution qui prend pour mot d'ordre : il n'y a pas de bonnes affaires sans probité.

J'apprends d'une source ordinairement excellente par ses informations, que la question des élections est définitivement résolue : les électeurs seraient convoqués vers la fin d'octobre. On dit même que M. Pinard se serait rallié à l'avis de M. Rouher sur ce sujet ; mais il n'est pas certain que ce soit lui qui dirige les élections comme ministre de l'intérieur. Le système des candidatures officielles ne sera pas abandonné.

Ici, on s'occupe beaucoup du départ pour Blaye de M. Ernest Dréolle, rédacteur en chef de la *Patrie*. M. Ernest Dréolle est un des écrivains les plus maladroits de la presse gouvernementale ; mais c'est une médiocrité heureuse, ce qui n'a, soit dit en passant, rien de commun avec l'heureuse médiocrité d'Ibrahim. Quoi qu'il en soit, il sera candidat du gouvernement pour la circonscription nouvelle de Blaye. Sur l'avis du personnage officiel qui le protége, il a dû partir dimanche pour Blaye afin d'y préparer son élection.

Me Lachaud se portera candidat dans l'arrondissement de Saint-Denis, contre M. Jules Simon : on dit que cette candidature lui a été offerte par un certain nombre de chefs d'ateliers, et qu'il aurait demandé à l'administration de garder la neutralité. On ajoute que M. Jules Simon, craignant un échec, songerait déjà à poser sa candidature à Marseille. Voilà ce qui s'est dit ici, mais, que la candidature de Me Lachaud soit appuyée ou non par le gouvernement, je ne crois pas qu'il ait des chances sérieuses de l'emporter sur M. J. Simon dans le département de la Seine.

D'un autre côté, on croit que M. Odilon Barrot qui a échoué à Strasbourg en 1863, posera sa candidature dans plusieurs circonscriptions. Il a réuni ces jours derniers chez lui un certain nombre de ses amis politiques, et il assistait à un grand dîner donné par M. Thiers et où se trouvaient MM. Berryer, de Broglie, Changarnier, Vitet, Duvergier, de Hauranne, etc.

Je ne crois pas que le gouvernement songe à changer le mode de élections et rende valable, dès le premier tour de scrutin, l'élection du candidat qui aurait réuni le quart des voix des électeurs inscrits. Cette mesure ne peut être adoptée par cette raison bien simple, que les élus seraient toujours désormais les représentants non plus des majorités, mais des minorités.

Plusieurs journaux prennent soin de démentir l'achat fait à Vienne par le prince Napoléon d'un collie de 200,000 florins. Nous croyons le démenti inutile, parce que la fortune du prince ne lui permet pas de pareilles prodigalités, et il faut que les correspondants de Vienne aient bien peu de choses à dire du voyage du prince pour s'occuper de ces futilités.

Point de nouvelles intéressantes de l'étranger.

Le bilan de la Banque constate une nouvelle augmentation de sept millions dans l'encaisse.

Il s'est fait aujourd'hui une légère réaction à la Bourse. Des bruits de guerre circulent de nouveau ; mais ils ne s'appuie sur aucun fait. La visite de l'Empereur au camp de Châlons est peut-être la seule cause.

C. CAHOT.

Paris 5 juin.

Le début de la séance d'hier a été tant soit peu orageux, et, par exception, les observations sur le procès verbal ont pris plus de place dans la discussion que les questions à l'ordre du jour.

Je ne veux pas entrer dans l'analyse du discours de M. Péreire ni de la réponse de M. Pouyer-Quertier. Il suffit de dire que M. E. Péreire a prétendu que le député de Rouen avait fait un *roman* en prononcant son discours comme la Compagnie du Midi. Certes M. Pouyer-Quertier ne ressemble sous aucun rapport à un romancier, et faire de lui un val de M. Ponson du Terrail est une idée peu heureuse. Ce qu'il y a de plus grave, c'est que M. Pouyer-Quertier a répondu à M. E. et affirme qu'il avait parlé suivant son honneur et sa conscience et qu'il ne retirait rien de ce qu'il avait dit.

On ne saurait trop mettre la gravité de ces faits, et le *Journal des Débats* avec sa malignité ordinaire, fait ressortir l'importance de la réaction provoquée par un membre de la majorité qui fut candidat officiel — et l'on peut rappeler en passant que le directeur du journal qui soutint sa candidature fut décoré quelques semaines après son élection. C'est qu'en effet la réaction se fait très vite contre les grands spéculateurs qui ont été pendant 15 ans à la tête du mouvement financier.

On dit que l'Empereur doit retourner dimanche à Fontainebleau ; ce retour serait motivé par la nécessité de résoudre des questions dont la solution a été ajournée au nombre et desquelles figurent d'importants changements dans le personnel diplomatique et dans le haut personnel administratif. On croit toujours que c'est à Plombières que l'Empereur ira faire une saison.

Peu de nouvelles de l'étranger. — Le prince Napoléon est à Bucharest. M. de Bismark se repose et vous pouvez lire dans les journaux le texte de la dernière allocution de Pie IX. A propos de M. de Bismark, on assure qu'il vient de faire louer la villa de feu lord Brougham, mais il faut croire que s'il habite cette résidence, il fera disparaître ou tout au moins voiler ce distique latin que lord Brougham avait fait graver sur la façade :

Intrent por tum spes et fortuna, valete;
Sat me lusisti, ludite nunc alios.

Sans quoi, ils deviendraient une allusion piquante ou un mauvais présage pour l'homme d'Etat prussien.

M. de Schyver, propriétaire du *Courrier français*, annonce, par une circulaire aux abonnés, qu'il suspend momentanément la publication du journal, afin d'avoir le temps de déposer un nouveau cautionnement.

Il n'y aura probablement pas de souscription publique annoncée par les journaux à grand renfort de réclames, pour les obligations avec lots de la Compagnie du canal de Suez. Les obligations souscrites au mois d'octobre, ou en ce moment même au siége de la Compagnie, ou chez les correspondants des départements, jusqu'à concurrence de 400 millions, seront dans des conditions identiques et auront des droits égaux lors du tirage des lots. C'est ce qui explique la faveur dont jouissent en ce moment ces obligations, qui, en bourse, se sont même négociées au dessus du pair. On croit que le premier tirage des lots aura lieu vers le mois de septembre. Le total des lots s'élèvera à un million par an.

On annonce la création à Paris d'une nouvelle institution économique et financière : *La Caisse générale syndicale*. Cet établissement où à l'initiative de M. Horn, le savant économiste, a pour but de provoquer la création et d'aider le fonctionnement de banques libres ou sociétaires, basées sur la mutualité.

On parle de la prochaine représentation de *Ruy Blas* à la Gaîté. Il paraît certain du reste que le veto de la censure sera levé pour l'hiver.

CH. CAHOT.

SÉNAT

Pétition des négociants et fabricants de Roubaix.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU MARDI 23 JUIN 1868.

(Suite et fin. — Voir le *Journal de Roubaix* du 26 juin.)

Présidence de S. Exc. le premier président TROPLONG.

M. le baron Ch. Dupin continuant :

On arrive à constater que la valeur totale des produits de coton vendus à l'extérieur par l'Angleterre, par exemple, dans la dernière année commerciale dont les tableaux nous sont connus, est égale à 21 fois ce qui se produit en France. Mais, voici ce qu'il y a de saisissant, ajoute l'orateur, c'est que si vous faites abstraction de la valeur du coton et que vous ne considériez que la main-d'œuvre, l'exportation française est supérieure en valeur à l'exportation anglaise.

De sorte que si nous sommes inférieurs pour le total, nous sommes supérieurs pour la valeur de la main-d'œuvre. Cette preuve que notre industrie soutient vaillamment la lutte, qu'elle l'emporte même sur un point important, ce qui doit être dit en son honneur.

Les Anglais ont un genre de mérite qui fait leur fortune commerciale. Ils étudient chez les différentes nations ce qui peut les séduire, forcer la vente. Ils ont pensé que s'ils parvenaient à faire des tissus de coton très inférieurs de qualité, mais dont le prix serait très-bas, ils arriveraient à un bon résultat, et ils livrent aujourd'hui des étoffes de madapolam à 50 et quelques centimes le mètre courant.

En 1860, époque de grande prospérité, les mêmes produits se vendaient à 35 centimes en moyenne, les inférieurs à 30 centimes le mètre. Voilà ce que les Anglais répandent dans l'univers entier ; il est vrai qu'ils en donnent à l'univers pour son argent.

Ils filent d'une manière peu recherchée, ils tissent de façon à laisser du jour entre les fils et, par l'apprêt et le blanchissage, ils remplissent les vides avec de l'amidon, avec des matières glutineuses, de sorte que ces étoffes ont une bonne apparence.

Mais on ne peut les porter longtemps, car si on les lave, leur détérioration est immédiate et infinie. Mais ceux qui ne voient que le prix d'achat disent : « Ce n'est rien, je ne les laverai pas ; il y a en effet des Français qui n'y tiennent pas beaucoup (Sourires), et qui portent longtemps les étoffes sans se soucier du lavage.

Ces nations sont les clients de l'Angleterre, et elle trouve là un débouché si considérable que si on mettait bout à bout tous les mètres de cette étoffe qu'on lui vend, on pourrait faire soixante fois le tour de la terre.

Chose remarquable ! En France, ces qualités n'ont pas pu prendre ; les consommateurs n'en ont pas voulu. L'importation en est chez nous des moins considérables. Les tissus français durent davantage, et les véritables ménagères savent bien prendre en considération la durée dans leur estimation du prix.

Du reste, messieurs, je ne fais pas ici la critique du procédé anglais. Si j'avais un conseil à donner à nos industriels, ce serait de faire des tissus aussi imparfaits que les tissus anglais et de les lancer dans tout l'univers. Voilà le problème qu'il s'agit de résoudre.

M. Michel Chevalier. — Si notre industrie suivait votre conseil, elle perdrait l'excellente réputation dont elle jouit dans le monde.

M. le baron Dupin. — Il y a deux questions ici : la réputation et puis l'existence.

Et j'ajouterai que la réputation se fonde sur les belles choses dont l'on reçoit un bon prix, aussi bien que sur les médiocres dont on reçoit un prix inférieur ! M. Michel Chevalier croit il donc que la réputation de l'industrie anglaise soit si peu de chose dans le monde ?

Comme force productive, elle atteint une valeur d'exportation des tissus de coton de un milliard huit cent soixante-cinq millions par an ! C'est ce qui résulte des tableaux des douanes publiés par le *Board of Trade*. Si je pouvais arriver à diminuer un peu la réputation de notre industrie et à lui assurer un chiffre de vente aussi peu honorable, je croirais lui rendre un très-grand service.

Je ne veux pas d'ailleurs traiter ici la question économique ; je ne m'occupe que de fabrication et de consommation. J'indique à la France ce qui se fait chez nos voisins ; l'Angleterre étudie les besoins et le travail de chaque peuple.

Elle contrefait leurs produits, elle contrefait même leurs marques de fabrique. Ce n'est certes pas là ce que je conseille à mes compatriotes d'imiter ; mais on peut imiter l'Angleterre dans ce que ses procédés ont de bon et en même temps d'honorable, car c'est sur cette manière de faire que sont basées sa grandeur et sa richesse commerciales.

Je n'admets pas pour ma part, que chaque nation doive se parquer dans le